les femmes s'entêtent

Extrait de la publication

idées/gallimard

Extrait de la publication

Extrait de la publication

Extrait de la publication

Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation réservés pour tous les pays.

© Éditions Gallimard, 1975.

Extrait de la publication

Simone de Beauvoir

« Perturbation, ma sœur... » C'est sous le signe de la perturbation que ce numéro se présente. Le lecteur sera déçu s'il s'attend à y trouver un exposé méthodique et complet de la condition féminine. On ne prétend pas ici dénoncer toutes les injustices subies par les femmes, ni dresser un bilan exhaustif de leurs revendications, encore moins proposer une tactique révolutionnaire : on espère seulement jeter quelque trouble dans les esprits. Le principe qui a présidé au rassemblement de ces textes, c'est celui de la liberté. Nous n'avons établi aucun plan préconçu. Des femmes — dont certaines sont même restées pour nous anonymes — ont spontanément choisi de parler de sujets qui leur tenaient à cœur et nous avons accueilli leurs écrits. A priori il y avait entre elles un point commun : un radical refus de l'oppression des femmes. Il en est résulté certaines convergences qui ont permis après coup de regrouper en un petit nombre de rubriques les articles que nous avons reçus. Il n'en existe pas moins entre ceux-ci de grandes différences et même parfois des contradictions. La pensée féministe n'a rien de monolithique; chaque femme en lutte a ses propres motivations, ses perspectives, son expérience singulière et elle nous les livre à sa manière.

Il se peut que durant quelques-unes de ces pages, des lecteurs se sentent déconcertés. Parmi les femmes qui choisissent de s'exprimer, certaines estiment que le langage et la logique en usage dans notre monde sont des instruments universellement valables, bien qu'ils aient été forgés par des hommes : le problème c'est de voler l'outil. D'autres au contraire considèrent que la culture même représente une des formes de leur oppression; du fait de cette oppression, par la manière dont elles y ont réagi, les femmes ont créé un univers culturel différent de celui des hommes : c'est à leurs propres valeurs qu'elles veulent se référer en s'inventant une parole où se reflète leur spécificité. Invention difficile, parfois tâtonnante, mais lorsque cet effort aboutit il nous enrichit d'un apport vraiment neuf.

Dans les deux cas, les voix que vous allez entendre souhaitent avant tout vous déranger. *L'oppression des femmes, c'est un fait auquel la société est tellement habituée que, même ceux d'entre nous qui la condamnent en gros, au nom de principes démocratiques abstraits, en prennent pour amendés beaucoup d'aspects. Moi-même, du fait que j'ai plus ou moins joué un rôle de femme-alibi, il m'a longtemps semblé que certains inconvénients inhérents à la condition féminine devaient être simplement négligés ou surmontés, qu'il n'y avait pas besoin de s'y attaquer. Ce que m'a fait comprendre la nouvelle génération de femmes en révolte, c'est qu'il entrait de la complicité dans cette désinvolture. En fait, accepter entre les deux sexes la moindre inégalité, c'est consentir à l'Inégalité. On trouve souvent puéril, mesquin, que les féministes s'en prennent au vocabulaire, à la grammaire : au fait par exemple qu'en français pour trois noms féminins et un nom masculin l'adjectif soit masculin. Certes ce*

Extrait de la publication

n'est pas sur ce terrain qu'il faut commencer la lutte. Mais passer outre, c'est risquer de fermer les yeux sur beaucoup de choses. Vigilance : ce doit être un de nos mots d'ordre. Et en fait le regard que les nouvelles féministes jettent sur le monde, c'est le regard ingénu, exigeant de l'enfant. L'enfant est faible, on l'écoute en souriant. Les femmes sont et veulent être de plus en plus fortes : elles inquiètent, c'est pourquoi on essaie de discréditer leur vision des choses, de les tourner en ridicule, de les traiter de viragos.

Le lecteur — femme ou homme — qui abordera ces textes avec bonne foi risque, au terme de sa lecture, de se sentir remis en question. La lutte antisexiste n'est pas seulement dirigée comme la lutte anticapitaliste contre les structures de la société prise dans son ensemble : elle s'attaque en chacun de nous à ce qui nous est le plus intime et qui nous paraissait le plus sûr. Elle conteste jusqu'à nos désirs, jusqu'aux formes de notre plaisir. Ne reculons pas devant cette contestation; par-delà le déchirement qu'elle provoquera peut-être en nous, elle détruira certaines de nos entraves, elle nous ouvrira à de nouvelles vérités.

Extrait de la publication

Extrait de la publication

I

Encerclement

Extrait de la publication

Extrait de la publication

LA CHAMBRE ET LES CHAMPS

Ariane Bruneton

Lasseube, janvier 1974.

Mon propos n'est pas de pleurer sur le sort des femmes rurales, ni d'insister sur la trop évidente prééminence des membres mâles dans les sociétés paysannes. Le système social et économique qui a engendré cet état de fait est en train de faire mourir ceux-là mêmes qui en profitaient : une certaine campagne se meurt parce que le paysan meurt seul, célibataire, sans descendance. La fuite des filles de la campagne vers les villes est attestée partout en France; le déficit féminin en campagne est d'autant plus important qu'on se trouve dans une zone d'agriculture dite traditionnelle.

Pour l'instant, cet exode des filles contribue à résoudre en partie le problème du surnombre des exploitations qui se pose dans la perspective de presque toutes les politiques agricoles. Un foyer disparaît, autant de terres disponibles pour permettre au voisin de s'agrandir.

Pour expliquer le phénomène qui fait se jeter ainsi au cou du premier venu, pourvu qu'il ne soit pas paysan, la fille de la campagne, on évoque les difficultés spécifiquement féminines auxquelles elle aurait dû faire face en restant à la campagne : manque de confort des habitations, sous-équipement en appareils électroménagers, travail plus dur

Extrait de la publication

et plus long comparativement à celui qu'elle aurait pu avoir en ville[1]. Puis les difficultés propres au monde paysan, l'isolement, l'éloignement des écoles, des centres commerciaux, des équipements socio-culturels de toutes sortes; l'impossibilité de prendre des vacances; l'aléa des rentrées financières. On évoque aussi la nécessaire soumission de la jeune femme aux aînés, particulièrement dans les régions de France où la « cohabitation » des ménages des générations successives est de règle, dans le Sud-Ouest et le Massif central principalement.

Mais pourquoi ces raisons expliqueraient-elles un départ spécifiquement féminin de la campagne? Ne s'appliqueraient-elles pas aussi bien aux hommes, s'ils partaient en aussi grand nombre que les femmes de la campagne? Pourquoi un homme ne serait-il pas sensible, lui aussi, au fait d'avoir ou non une salle de bains, d'avoir ou non un dimanche pour jouer au foot?

On va chercher des raisons d'ordre matériel parce qu'en fait, le problème est plus délicat; il touche à la structure même de la société paysanne traditionnelle qui a besoin, pour fonctionner, de subordonner les intérêts de la famille à ceux de l'exploitation agricole, de la femme à ceux de l'homme.

Nous verrons qu'en Béarn, région d'où je tirerai les exemples concrets des difficultés qui sont ou seront le lot de la majorité des femmes de paysans, qui sont par ailleurs propriétaires de leurs terres, la notion d'exploitation agricole ne se limite pas à celle d'outil et de capital de travail. Elle englobe celle de patrimoine; elle est l'expression spatiale, économique et sentimentale du groupe familial patriarcal. Dès lors, tandis que pour le paysan il y a toujours eu une certaine identification entre « ses

1. Cf. l'article de A. Girard, « Le budget-temps de la femme mariée à la campagne », *Population* 14 (2), 1959, pp. 253-284.

Extrait de la publication

terres et lui », *a fortiori* quand il s'agit du patrimoine, cette échelle de valeurs peut ne pas poser trop de problèmes. Mais pour sa femme, surtout si elle est jeune, c'est une source d'innombrables conflits, d'autant plus ressentis qu'ils atteignent sa condition même, et que le contexte nouveau dans lequel s'exerce l'agriculture ne semble guère être en voie de résoudre. En effet, le partage de l'autorité est couramment admis selon la ligne « à lui l'extérieur (l'exploitation agricole), à elle la maison ». Mais ce partage des domaines de l'autorité, qui pourrait paraître égalitaire (mais qui ne recouvre déjà pas ceux où s'exercent les activités des deux partenaires!), nécessite qu'on remarque deux points : le premier est le statut particulier de la paysanne qui peut confondre en un seul geste, travail ménager et travail professionnel. Ménagère en train d'éplucher les légumes pour la soupe, elle est en même temps agricultrice en train de préparer des épluchures pour nourrir les lapins. Cette particularité devrait donc suffire à lui donner d'emblée voix au chapitre de la production, c'est-à-dire de l'exploitation; d'autant que la consommation et la vente quand c'est le cas, assurée par elle-même, des produits de son élevage (volailles et cochons) et du jardin potager (qui est son travail) couvrent souvent largement les besoins familiaux et permettent d'acheter le nécessaire au fonctionnement quotidien du ménage. Si, en fait, il n'en est rien, c'est que petit élevage et jardin potager n'ont jamais été considérés par personne comme un secteur de l'exploitation. Ce n'est qu'une ramification du domaine féminin, dont on pourrait dire que la meilleure définition est spatiale : c'est la maison et ce qui l'entoure! N'en témoigne que l'aveu très aisé du paysan de son ignorance concernant, par exemple, la taille des plants de tomate; c'est comme si on lui demandait comment faire une sauce

blanche, il se justifie : « C'est toujours ma femme qui fait ça ! »

Donc, ni un jardin potager, ni une basse-cour ne suffisent à faire d'elle une professionnelle. Et le travail sur l'exploitation ? « L'agriculture n'est pas un métier » et les femmes d'agriculteurs de sous-évaluer leur travail, en se définissant comme « sans profession » ou « ménagère » ; la législation sociale agricole contribue d'ailleurs fortement à la persistance de cette idée en leur refusant une retraite d' « agricultrice[1] ». Pourtant, comme nous le verrons, c'est les trois quarts de son temps qui sont pris par le travail sur l'exploitation.

Le deuxième point concerne le domaine sur lequel elle a une autorité soi-disant incontestée, les enfants, la cuisine, le ménage, etc. A considérer qu'elle accepte cette séparation dichotomique de l'autorité, nous verrons concrètement qu'elle ne peut l'exercer que lorsqu'elle a prouvé, par des enfants et par son travail, qu'elle est désormais partie prenante intégralement de ce groupe familial patriarcal. Jeune, elle peut être soupçonnée d'avoir des intérêts divergents de ceux du groupe. Agée, mère et rompue au travail, c'est plus difficile... Ainsi, lorsqu'elle entre dans une famille[2], n'est-ce pas elle qui a l'autorité dans la maison, mais sa belle-mère.

1. Elle considère leur travail sur l'exploitation, qu'elle ne peut nier, comme une entraide normale entre mari et femme et c'est à ce titre qu'elle leur octroie une « petite retraite » !

2. Il n'est pas question d'entrer ici dans les règles qui présidaient (président ?) au choix de la jeune fille lors du mariage de l'héritier. L'étude qu'en a déjà faite P. Bourdieu dans « Célibat et Condition Paysanne », *Études Rurales* n° 5-6, 1962, montre très précisément comment le groupe familial patriarcal se donne les moyens de conserver son autorité en désapprouvant, par exemple, totalement le mariage avec une fille de condition supérieure qui lui aurait d'emblée conféré une certaine autorité.

La cohabitation.

Le Béarn est une région de petites et moyennes exploitations, à peu près toutes et depuis très longtemps en faire-valoir direct, consacrées à la culture du maïs et à la production de lait en plaine, à la polyculture, la vigne et un peu d'élevage sur les coteaux, à l'élevage exclusivement en montagne. Les difficultés de survie et d'adaptation grandissent parallèlement à l'altitude, mais le statut des femmes ne diffère guère encore d'une zone à l'autre. Car il est davantage déterminé par les structures sociales que par des distinctions d'ordre économique.

« Nous allons la limoger, je vous le dis, la limoger, car ce n'est plus possible ainsi. » Cette autoritaire sanction, c'est une femme de cinquante ans qui la prononce à l'encontre de sa belle-fille. Vingt-deux ans, mariée depuis un an au fils qui doit continuer l'exploitation. Elles vivent ensemble, même feu, même soupe, au sein de la maison où elles sont entrées par mariage, pour être bru (nore), puis maîtresse de maison (daüne), être la jeune, puis la vieille. Non que les bâtiments d'exploitation soient si réduits que les deux ménages (qui peuvent être trois si les grands-parents sont encore en vie) soient contraints d'habiter les uns sur les autres, ni que les ressources soient si limitées qu'elles exigent d'être mises en commun. Non, en Béarn, la cohabitation est une règle à laquelle il est difficile de se soustraire.

A l'origine de cette règle, si sévère que la construction d'un petit logement pour le jeune ménage est tellement mal vue qu'il vaut mieux y renoncer tout de suite, l'importance de la « maison » (case), symbole de l'union du patrimoine et du groupe familial. Celle-ci, avec ses terres est transmise intégralement de père en fils grâce à un droit

Extrait de la publication

coutumier en matière de succession qui privilégie un enfant aux dépens des autres, qui en fait l' « héritier », autrefois l'aîné, maintenant davantage « celui qui veut bien reprendre », à charge pour les parents ou pour lui de dédommager ensuite frères et sœurs en argent.

On a insisté sur le fait qu'en Béarn, cet usage permettait à la fille aînée d'hériter; on en a déduit que le statut de la femme devait y être meilleur qu'ailleurs. En fait, ce droit n'a rien à voir avec le statut des individus. Il est d'ailleurs rarement attesté et ne joue qu'en pis-aller. Il n'est qu'une astuce qui permet au système de fonctionner, c'est-à-dire à la lignée des mâles qui constitue la maison de se perpétuer quand elle est en défaut. Qu'on en juge plutôt!

Lorsqu'une fille hérite, tout son comportement est calqué sur celui d'un héritier; elle demeure en sa maison, y détient l'autorité, y accueille son mari; celui-ci devient gendre (gendre), n'a guère que le droit, comme une brú, d'user ses forces à la gloire de cette nouvelle maison, et va même jusqu'à perdre son nom! De même que pour une bru, l'insertion dans la nouvelle maison n'est définitive qu'à la naissance de l'enfant — une veuve sans enfants est menacée de retourner finir ses jours dans sa maison d'origine, de même pour un gendre qui n'aurait pas rempli ses offices de géniteur, il est dit :

Si ey u capou qué u pélaram
si ey u hassa qué u gouardaram

c'est-à-dire

Si c'est un chapon nous le mettrons au pot (confit)
si c'est un coq nous le garderons[1].

1. Cité par J.-J. Cazaurang dans *Pasteurs et Paysans Béarnais*, t. 2, p. 219. Pau, 1968.

C'est ainsi cette prééminence du groupe familial patriarcal qui donne à cette règle de cohabitation un tout autre sens qu'une simple juxtaposition de ménages entre eux (qui n'expliquerait pas sa perpétuation anachronique face au désir d'émancipation des jeunes).

La soumission à l'autorité.

Toute jeune femme qui vient de quitter ses parents pour suivre son mari sait qu'elle ne vient de s'affranchir d'une autorité que pour se soumettre à une autre. « Dès le lendemain de mon mariage, la grand-mère de mon mari m'a dit : " Ici, on ne fait le ménage que tous les huit jours et tant que je vivrai il en sera ainsi " », dit une jeune femme de trente ans, mariée depuis dix ans.

La principale chose que l'on réclame d'elle, c'est sa force de travail. Sa tâche va s'insérer dans les limites précises que fixent d'une part la division traditionnelle du travail entre hommes et femmes et entre femme jeune et femme âgée, et de l'autre les caractéristiques socio-économiques de sa nouvelle famille (type d'exploitation et composition de la famille). D'une manière générale, la jeune qui rentre doit « soulager » la maîtresse de maison en titre, c'est-à-dire la relayer dans le travail du « dehors », celui sur l'exploitation, auquel elle peut consacrer tout son temps car elle est dispensée d'à peu près tous les travaux du « dedans », en particulier la cuisine, coups de main exceptés-acceptés aussi à la basse-cour et au jardin potager! Au-dehors donc, elle taille et lie la vigne, répand le fumier sur les prairies, enlève les cailloux des champs lors des labours, castre le maïs si besoin est. Bien sûr, elle participe à toutes les activités de récolte, fenaison et regain, vendanges, maïs, plantes, châtaignes ou tabac, puis à la coupe de la litière pour les bêtes.

Extrait de la publication

Extrait de la publication

idées

volume triple

littérature

philosophie

sciences

sciences humaines

idées actuelles

arts

les femmes s'entêtent

"Perturbation, ma sœur..." C'est sous le signe de la perturbation que ce volume se présente. Le lecteur sera déçu s'il s'attend à y trouver un exposé méthodique et complet de la condition féminine. On ne prétend pas ici dénoncer toutes les injustices subies par les femmes, ni dresser un bilan exhaustif de leurs revendications, encore moins proposer une tactique révolutionnaire : on espère seulement jeter quelque trouble dans les esprits. Le principe qui a présidé au rassemblement de ces textes, c'est celui de la liberté. Nous n'avons établi aucun plan préconçu. Des femmes - dont certaines sont même restées pour nous anonymes - ont spontanément choisi de parler de sujets qui leur tenaient à cœur et nous avons accueilli leurs écrits. *A priori* il y avait entre elles un point commun : un radical refus de l'oppression des femmes.

Extrait de la publication

photos droits réservés.